



APPEL AUX SALARIES DE LA SANTE PRIVEE



15 SEPTEMBRE 2016 : GREVE ET MANIFESTATIONS

Le gouvernement HOLLANDE - VALLS a imposé la loi Travail en plein été sans vote.

- ▶ Alors que, sondage après sondage, les Français se sont prononcés contre à plus de 70 %.
- ▶ Alors que la majorité des syndicats s'est prononcée contre, qu'avec eux les salariés, les étudiants et les lycéens se sont puissamment mobilisés, de mars à juin, contre cette loi par la grève interprofessionnelle et les manifestations.
- ▶ Alors que la majorité des organisations patronales la rejettent. Seul le Medef, représentant les grands groupes, notamment financiers, continue de la soutenir. À l'inverse, les organisations représentant les petites et moyennes entreprises et l'artisanat n'en veulent pas.
- ▶ Le gouvernement a imposé la loi Travail à coup de 49-3 parce qu'il n'avait pas de majorité à l'Assemblée nationale.

La Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP), depuis 2012, se moque des salariés et des organisations syndicales qui les représentent !

- . valeur du point figée à 6,97 €
- . grilles de classification maintes fois promises, sans cesse reportées

Pour toute réponse aux revendications salariales, la FHP renvoie vers la négociation au niveau de chaque entreprise

anticipant ainsi l'application de la loi Travail qu'elle a soutenue.

La FEHAP en fait de même dans la CCN 51

La valeur du point est bloquée alors que dans la Fonction Publique, le gouvernement vient d'octroyer 1,2 % d'augmentation de la valeur du point en deux temps (0,6 % le 01.07.2016 et 0,6 % le 01.02.2017).

Lors de la Commission Paritaire du mardi 12 juillet 2016, la fédération patronale a indiqué qu'elle avait rencontré le ministère afin d'obtenir des crédits supplémentaires. Celui-ci a répondu qu'il n'y avait pas de crédits dédiés à cette augmentation pour 2016 ni pour 2017.

Dans ces conditions, la FEHAP a affirmé qu'elle n'accorderait aucune augmentation de la valeur du point.

Une telle attitude du gouvernement et de la fédération patronale est inacceptable !

Il en va de même pour la Croix Rouge Française, dont la dernière véritable augmentation de salaire date de 2009.

Les salariés ayant dû se satisfaire d'1 centime en 2011 !

Pendant les mois de juillet et août, les organisations syndicales CGT et FO de la Santé Privée ont fait largement contresigné aux salariés des secteurs lucratif et non lucratif, des pétitions nationales qui affirment clairement :

« Nous, salariés, soussignés, sommes prêts à recourir au rapport de force y compris par la grève si nécessaire ».

Le 15 septembre 2016, les Confédérations CGT, FO ainsi que la FSU, Solidaires et les organisations de jeunesse UNEF, UNL, FIDL appellent à se mobiliser massivement pour réussir cette journée d'action interprofessionnelle.

Les organisations syndicales CGT et FO de la Santé Privée appellent les salariés des secteurs lucratif et non lucratif à se mettre en grève et à participer aux manifestations le 15 septembre :

→ POUR L'ABROGATION DE LA LOI TRAVAIL

→ POUR UNE AUGMENTATION SIGNIFICATIVE DE LA VALEUR DU POINT DANS NOS CONVENTIONS COLLECTIVES NATIONALES

→ POUR UNE VERITABLE AMELIORATION DES GRILLES DE CLASSIFICATION